



GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice (GRASP)

Évaluation des risques en matière de pratiques sociales

Détenteur de la marque / du programme

GLOBALG.A.P. c/o
FoodPLUS GmbH
Spichernstr. 55
50672 Cologne, Allemagne

Téléphone +49 (0) 221 57 993 25

Email: info@globalgap.org

<https://www.globalgap.org/search/?area=documents&offset=0&q=Grasp>

GRASP complète la certification GLOBALG.A.P. par des exigences relatives aux conditions de travail dans l'exploitation agricole.

GRASP est un module supplémentaire facultatif (Add-on) et ne fait pas partie de la certification accréditée GLOBALG.A.P.. Le module complémentaire GRASP peut être appliqué uniquement par les producteurs disposant d'une certification GLOBALG.A.P. valable (ou d'un standard reconnu comme équivalent).

La checklist remplie doit être téléversée dans le système informatique de GLOBALG.A.P. après l'audit GRASP. Si les exigences sont remplies, une lettre de conformité (Letter of Conformance) est délivrée.

Chaque pays doit disposer d'une GRASP NIG (National Interpretation Guideline), une directive spécifique applicable à toutes les entreprises. La version 2 ne contient plus les interprétations spécifiques, mais seulement des textes de loi nationaux. La NIG actuelle a été élaborée par ProCert.

Public cible

En Suisse, il s'agit actuellement de producteurs de légumes (le GRASP serait également possible pour les fruits, les pommes de terre, les fleurs / plantes ornementales).

Bénéfice pour le client

Autorisation de livrer aux clients qui demandent le GRASP (en Suisse, il s'agit actuellement de McDonald's pour les salades et lé-

gumes). Créer et renforcer la conscience aux questions sociales dans les exploitations.

Exigences essentielles

L'Add-on GRASP contient un total de 67 points de contrôle répartis sur 14 chapitres.

L'audit GRASP examine entre autres les contrats de travail, les fiches et décomptes de salaires, le système de saisie du temps de travail ainsi que les heures de travail. En outre, un représentant du personnel doit être désigné, le règlement de travail doit être connu et il faut veiller à ce qu'aucun mineur ne soit employé dans l'entreprise.

Règlements / Standards

L'Add-on GRASP se compose du règlement général (General Regulations), des principes et critères (points de contrôle) ainsi que de la NIG (interprétation nationale); l'audit est effectué à l'aide d'une checklist. La version 2.0 est en vigueur depuis 2024.

Possibilité de distinctions

Le logo GRASP peut être utilisé par les producteurs évalués exclusivement dans la communication B2B.

Inscription

Directement auprès de ProCert

Audit

Audit annuel par ProCert, combiné avec l'audit GLOBALG.A.P., pas de contrôles inopinés.

Validité de l'évaluation

Le résultat de l'évaluation est valable pour un an précisément, selon la durée du certificat GLOBALG.A.P.

Coûts

Selon le règlement tarifaire de ProCert.

A cela s'ajoutent chaque année 50€ d'emoluments de GLOBALG.A.P. (GRASP Assessment License Fee).

Contact ProCert

Martin Widmer

Téléphone 031 560 67 68

Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.globalgap.org